



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## L'Etat attaque les 3 jours de sujétion obtenus suite à la mobilisation !

Durant l'été, le 29 juillet dernier, le préfet de région a envoyé une lettre d'observation à la Maire de Paris sur la délibération adoptée par le Conseil de Paris de juillet 2021 sur le temps de travail.

Cette délibération était insuffisante pour maintenir les acquis de la majorité des agent.es. **C'est la raison pour laquelle l'intersyndicale a voté unanimement contre au comité technique**, voir [ICI](#).

Le courrier du Préfet est essentiellement centré sur les trois jours de sujétion liée à la pénibilité particulière des postes de travail des personnels parisiens que la mobilisation d'une partie des agent.es a permis d'obtenir. Le préfet note une inégalité de traitement entre les différentes administrations si cette sujétion était validée. De plus, il déplore l'absence d'argumentaire sur cette proposition de sujétion.

**Nous avons défendu, pendant la mobilisation « Pas une minute de plus », que la pollution et le bruit, spécifiques à Paris impactent les conditions de travail et la santé des personnels.**

Nous demandons à la Maire de Paris de Paris qu'elle motive l'argumentaire à l'attention du préfet en respectant le résultat des négociations avec les représentant.es des personnels.

Si, néanmoins, le Préfet défère la délibération au Tribunal administratif, **nous attendons de la Mairie qu'elle utilise tous les moyens juridiques pour défendre ce point de la délibération jusqu'au bout.**

Il est probable que la décision du tribunal prenne de longs mois, voire même plus pour intervenir. **Or, tant que le Tribunal administratif ne se sera pas prononcé la délibération est exécutoire, donc applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Dans l'immédiat, les discussions sur les cycles de travail par directions doivent bien évidemment inclure les 3 jours de sujétion globale, ce qui est le cas dans celles où les négociations ont débuté, sans pour autant remettre en cause les plannings négociés.

Après 8 mois de mobilisation, les agent.es sont pris.es en étau dans les enjeux politiques d'Anne Hidalgo et Emmanuel Macron.

**Les agent.es doivent rester mobilisé.es et solidaires pour maintenir leurs droits. Le SUPAP-FSU souhaite continuer à défendre la mobilisation des agent.es dans le cadre de l'intersyndicale.**